

# BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE PROVINCIALE

---

*Non, nisi optimus, quisque legendus est.*

QUINTILIEN.

Est-il besoin de rappeler ce mot du Maître : *Chacun doit lire les meilleurs auteurs ; non, puisque les médecins redisent depuis vingt-ans : quand aurons-nous une bibliothèque médicale provinciale.*

La fondation actuelle répond donc à un *desideratum* vivement senti et dès longtemps exprimé.

On admet qu'en raison des progrès incessants de la science médicale, il est difficile, sinon impossible à chaque médecin de se procurer les œuvres nouvelles, au fur et à mesure de leur publication ; cependant qu'il incombe à chacun de nous de suivre l'éclosion des découvertes afin d'en faire bénéficier nos clients.

Eh bien ! ce que ni vous ni moi ne pouvons, la Corporation du Collège des Médecins et Chirurgiens le peut et le doit.

*Elle le peut* : Ses revenus le lui permettent.

*Elle le doit* : Parce que l'intérêt de la profession l'exige et que cet intérêt est précisément la raison de son existence.

Le BUREAU MÉDICAL a donc eu raison de décréter la fondation d'une bibliothèque et de la mettre à la disposition de tous les médecins de cette province.

Cette œuvre, qui est vôtre, j'ai l'honneur de vous la présenter.

Oh ! elle n'est pas complète, mais, humble noyau, elle se développera en une grande sphère d'activité et de sain apport.

Le Bureau Médical a eu le bonheur de trouver en M. Brouardel, doyen de la Faculté de Paris, un ami sincère, un patron dévoué.